

AFFICHÉ LE : 13 AVR. 2018

REPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE MELUN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 AVRIL 2018 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 5 avril 2018 s'est réuni le jeudi 12 avril 2018, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Gérard Millet, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Kadir Mebarek, Madame Patricia Astruc-Gavaldà, Monsieur Noël Boursin, Madame Renée Wojeik, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Jean-Pierre Rodriguez, Madame Ségolène Durand (jusqu'au point n° 13), Monsieur Anthony Lemond, **Adjoints**

Monsieur Jean-Claude Coulleau, Madame Josette Chabanc, Monsieur Gérard Pillet, Madame Marie-Rose Ravier, Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Monsieur Henri Mellier, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Jocelyne Langmann, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Mourad Salah, Monsieur Mohamed Mokeddem, Madame Chrystelle Marosz, Madame Valérie Vernin, Monsieur Claude Bourquard, Monsieur Thierry Brisson, Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur François Kalfon (à partir du point n° 10), Madame Bénédicte Monville De Cecco, Monsieur Thomas Guyard (à partir du point n° 10), **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Romaric Moyon (à partir du point n° 14), Monsieur Mohammed Hadbi, Madame Alexandra Duverne, Madame Jennifer Milbine, Monsieur François Kalfon (jusqu'au point n° 9 inclus), Madame Djamilia Smaali Paille, Madame Farida Atigui, Monsieur Thomas Guyard (jusqu'au point n° 9 inclus), Madame Marine Gaignard

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Romaric Moyon a donné pouvoir à Madame Ségolène Durand, Madame Ségolène Durand a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre Rodriguez (à partir du point n° 14), Monsieur Xavier Luciani a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Monsieur Christian Clause a donné pouvoir à Monsieur Noël Boursin

1

SECRETARE :

Monsieur Gérard Pillet

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Monsieur Gérard Pillet en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 29 janvier 2018.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu de la séance du 15 février 2018.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
- ✓ Désigné Madame Marosz et Monsieur Mellier en qualité de représentants de la Ville de Melun au sein du Conseil d'Administration de l'Association pour les Relations Internationales de la Ville de Melun (ARIM).
- ✓ Décidé d'acquérir la parcelle cadastrée section AL n° 162p, d'une convenance d'environ 20 m², au prix de 1 €, de l'affecter à un usage de voirie communale et de la classer dans le domaine public de la Commune.
- ✓ Décidé d'acquérir la parcelle cadastrée section AY n° 272, d'une contenance d'environ 74 m², au prix de 1 € et de la classer dans le domaine public de la Commune.
- ✓ Décidé d'acquérir la parcelle cadastrée section AP n° 159, d'une contenance de 80 m² environ, au prix de 1 €, de l'affecter à un usage de voirie communale et de la classer dans le domaine public de la Commune.
- ✓ Approuvé l'échange foncier de la parcelle cadastrée section AO n° 244, d'une superficie totale de 82 m², appartenant à la SCI Dynamic-Immo et de la parcelle cadastrée section AO n° 246, d'une superficie de 76 m², appartenant à la Ville de Melun, au prix de 1 € symbolique ; décidé d'affecter la parcelle cadastrée section AO n° 244 à un usage de voirie communale et de la classer dans le domaine public de la Commune.
- ✓ Constaté la neutralisation et la désaffectation matérielle de l'emprise de 700 m² faisant partie de la parcelle cadastrée section ZA n° 223 située au lieudit Les Haut Mézereaux et prononcé son déclassement afin de l'incorporer dans le domaine privé communal.
- ✓ Décidé de procéder à la révision du Règlement Local de Publicité sur le territoire communal.

- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer une Convention de mise à disposition de locaux appartenant à la Ville, sis 2 rue du Parc à Melun, avec l'association Melisa.
- ✓ Arrêté le Compte de Gestion 2017 du Budget Principal dressé par le Trésorier Principal, déclaré que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- ✓ Arrêté le Compte Administratif 2017 du Budget Principal présenté par le Maire et déclaré toutes les opérations 2017 closes.
- ✓ Pris acte des résultats de clôture du Budget de la Ville de l'exercice 2017 et confirmé l'affectation du résultat faite au Budget Primitif 2018.
- ✓ Arrêté le Compte de Gestion 2017 du Budget annexe de l'eau dressé par le Trésorier Principal, déclaré que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- ✓ Arrêté le Compte Administratif 2017 du Budget annexe de l'eau présenté par le Maire et déclaré toutes les opérations de l'exercice 2017 du Budget annexe de l'eau définitivement closes.
- ✓ Pris acte des résultats de clôture définitifs de l'exercice 2017 du Budget annexe de l'eau et confirmé l'affectation du résultat de la section d'exploitation voté au Budget Primitif 2018.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne l'Avenant n° 2 à la Convention ACTES.
- ✓ Accordé sa garantie à hauteur de 100 % à l'ICF HABITAT LA SABLIERE, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 155 865 € destiné à financer l'acquisition de 35 logements situés rue Marcel Houdet à Melun.
- ✓ Approuvé le programme des opérations d'investissement 2018 éligibles à la Dotation Politique de la Ville et autorisé Monsieur le Maire à signer avec l'Etat la Convention d'attribution de subventions au titre de la DPV 2018.
- ✓ Approuvé la convention à signer entre la Ville de Melun et le Club d'Aviron de l'USM pour l'acquisition d'un bateau.
- ✓ Approuvé la nouvelle rédaction du protocole relatif aux mutations foncières entre la Ville de Melun et l'OPH77 en vue de la restructuration des Jardins de l'Europe.
- ✓ Approuvé la Convention d'occupation temporaire à titre gratuit et révocable entre la Ville de Melun et l'OPH77 en vue des travaux de la dalle de stationnement rue Lavoisier.
- ✓ Approuvé les termes de la Convention-cadre de partenariat entre la Ville de Melun et l'aménageur SAS La Plaine de Montaigu pour le laboratoire d'actions Woodi de l'Ecoquartier.

- ✓ Emis un avis favorable au Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et de l'Information des Demandeurs (PPGDID) de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
- ✓ Accordé une subvention de 3 190 €, dans le cadre de l'aide à la rénovation de vitrines commerciales, pour le projet de rénovation de la vitrine "Boulangerie Le Caprice", située 13 rue Saint Ambroise à Melun.
- ✓ Approuvé les termes de la Convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et l'Association de gestion de la crèche multi-accueil AFC.
- ✓ Approuvé le nouveau Règlement Intérieur de la Ville.
- ✓ Approuvé le Règlement du Compte Epargne Temps.
- ✓ Fixé les taux de promotion d'avancement de grade des catégories A, B et C et approuvé les critères sur lesquels seront fondés les nominations.
- ✓ Fixé à 5 le nombre de représentants titulaires du Collège des représentants du personnel au sein du Comité Technique, décidé de maintenir le paritarisme numérique en fixant à 5 le nombre des représentants titulaires de la Collectivité et décidé de recueillir l'avis des représentants titulaires de la Collectivité lors des votes au sein du Comité Technique.
- ✓ Fixé à 6 le nombre de représentants titulaires du Collège des représentants du personnel au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail (CHS-CT), décidé de maintenir le paritarisme numérique en fixant à 6 le nombre des représentants titulaires de la Collectivité et décidé de recueillir l'avis des représentants titulaires de la Collectivité lors des votes au sein du CHS-CT.
- ✓ Approuvé les travaux et les dépenses de fonctionnement à réaliser suite aux inondations janvier et février 2018 et autorisé Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide au titre Fonds d'urgence en faveur des communes franciliennes et groupements touchés par inondations 2018.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Monsieur Louis Vogel